

93 B1121

29 OCT. 2008

A8539

FINANCIERE P.O.D.  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 100 000 euros  
Siège social : 3, rue de Champagne  
67540 OSTWALD  
389 990 920 RCS STRASBOURG

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 27 AOUT 2008**

L'an deux mille huit,  
Le 27 août,  
A 11 heures,

Les associés de la société « FINANCIERE P.O.D. », société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 6.500 parts de 15,38 euros chacune, se sont réunis en Extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Patrick DAGORN, propriétaire de 6.498 parts

Madame Isabelle DAGORN, propriétaire de 1 part

Monsieur Olivier DAGORN, propriétaire de 1 part

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick DAGORN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un cogérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

29  
D

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous les documents et pièces requis par la loi et les règlements.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 en qualité de cogérant de la société et ce pour une durée indéterminée :

- Madame Isabelle DAGORN née STIEGLER le 25 mars 1955 à STRASBOURG, demeurant 67540 OSTWALD 3, rue de Champagne

Elle a conformément aux statuts, les pouvoirs les plus étendus, pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

La collectivité des associés décide de fixer la rémunération de la cogérante lors d'une prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Isabelle DAGORN déclare qu'elle accepte les fonctions de cogérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

### DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ad JP  
D

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Patrick DAGORN



Isabelle DAGORN

Signature avec la mention

„Bon pour acceptation des fonctions de cogérant“

Bon pour acceptation  
des fonctions de  
cogérant.



Olivier DAGORN

